



Les retraité·es pour un syndicalisme de lutte !

Édito

Comme l'oiseau, elle s'envole !

C'est ce que disait un camarade : «*la retraite c'est comme l'oiseau ; quand on s'en approche et qu'on croit l'attraper, il s'envole !*»

C'est bien ce qui arrive aux camarades en activité qui pensaient jouir de ce droit chèrement acquis grâce aux luttes et aux cotisations sociales. Le recul de départ de 60 à 62 puis 64 ans, sans compter la durée de cotisation-37,5 puis 40, 42 et 43- et donc par conséquent un départ à 67 ans pour ceux et celles qui ont besoin d'un taux plein, une ineptie économique et sociale, une profonde injustice qui vise tout simplement à ce que les salarié·es se tournent vers les assurances privées, qui, déjà, partent en campagne. Injustice surtout pour les femmes. Celles-ci, n'ayant pas

Développer le syndicalisme retraité

toujours une carrière complète ne vont pas au maxi de l'indice. Après avoir volé aux salarié·es la valeur de leur travail en refusant les augmentations de salaires, on leur vole le droit à profiter dans la dernière partie de leur vie à un temps de repos, de liberté et de participation à une autre vie sociale consacrée aux petits enfants, aux associations et au militantisme CGT.

Dire «*on vit plus longtemps*» c'est oublier que ce sont les luttes sur le temps de travail, pour la sécu qui ont contribué à ce progrès. En fait, l'espérance de vie en bonne santé diminue tant la recherche du profit dégrade encore les conditions de travail et le système de santé. Problème de financement ?

Augmenter les salaires et développer l'emploi, c'est contribuer au financement des retraites ! Nous étions ensemble, salarié·es et retraité·es dans les manifestations, avec des têtes nouvelles, qui sont passées de «*merci de vous occuper de nous*» à une plus grande participation. Nous n'avons pas gagné mais la lutte continue y compris à la retraite. C'est le sens de ces 4 pages destinées aux «*retraitables*» et à ceux et celles qui partiront plus tard et qui, la tête dans le guidon, luttent contre les réformes. 5,3% pour les retraites en janvier 2024 contre 1,13% pour le SMIC ! Diviser pour régner ! Rien n'est prévu pour caler le montant des pensions sur l'évolution des prix. Nombre de retraité·es ont des retraites inférieures au SMIC, surtout des femmes. Ces 5,3% sont le fruit des mobilisations qui se poursuivent avec la signature des pétitions pour les 10%, la manifestation unitaire du 26 mars. La lutte pour les retraites et les services publics se conjugue avec celle des salarié·es. De même pour le climat, la paix, contre l'extrême droite, le sexisme. Développons le syndicalisme retraité à la CGT.

Dans les établissements, les SDEN, UL, UD, n'oubliez pas de dire aux «*retraitables*»

À la retraite, la CGT j'y suis, j'y reste !



Pour la Section Nationale des Retraité·es
Janine Emeyriat
et Jacky Milaguet

Retraité·e, qu'est-ce que c'est ??

Quelle drôle d'engeance que ces retraité·es ! 17,3 millions d'invisibles. Un quart de la population d'un pays en pleine dérive ultralibérale.

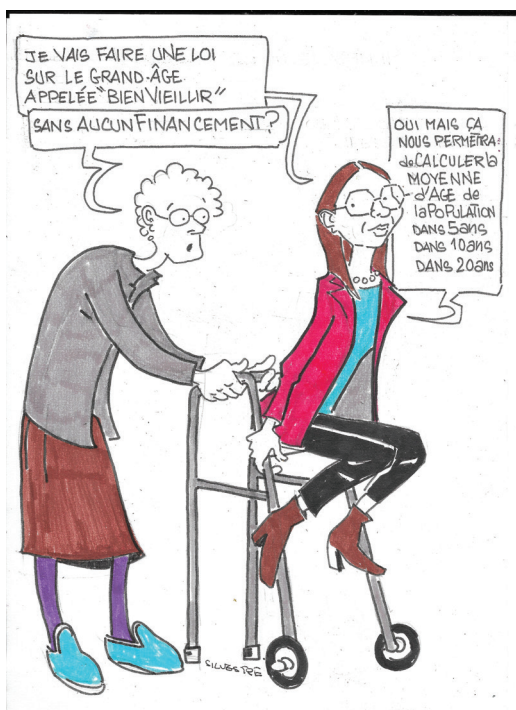
Un nouveau gouvernement est nommé ? Le discours dit de politique générale du nouveau premier ministre s'apparente plutôt à un catalogue de mesures anti-sociales égrenées au détriment de la majeure partie des habitant·es et au profit d'une ultra petite minorité.

S'organiser, ne pas être isolé·es

En vrac : suppression de l'allocation spécifique de solidarité, doublement des franchises médicales, travail gratuit contre un RSA de misère, sanction pour les rendez-vous médicaux non honorés, attaques contre le logement social, suppression des normes environnementales, en voilà une politique générale !

Qui a parlé de revalorisation des pensions et du taux de réversion, de leur indexation sur les salaires ? Personne.

Les retraité·es ? Qu'es aquo ? 1,5 million de personnes vivant avec moins de 1 000 euros par mois ? Ne veux pas le savoir.



Et pourtant. Les retraité·es sont des gens qui ont pour la plupart contribué pendant souvent plus de 40 ans à l'enrichissement du pays par leur travail. Ce sont des gens qui ont financé par leurs cotisations la retraite de leurs propres ainé·es et qui se sont constitué des droits lorsque leur tour viendrait de cesser le travail.

Mais de tout cela, pas un mot dans le discours du Premier ministre.

Et pourtant. Au moment d'un mouvement très hétérogène des agriculteur·trices, on se rappelle que bien manger est une donnée indispensable au bien vivre. On se rappelle que la France a les moyens de l'autosuffisance alimentaire. Mais on préfère favoriser l'agriculture business, les accords internationaux dits de libre-échange, l'empoisonnement des sols et de l'atmosphère.

La santé des travailleur·euses de l'agriculture et des paysan·nes ? Rien à secouer.

Celle de l'ensemble de la population ? Pas davantage. La preuve, le plafonnement des franchises désormais réservé aux personnes souffrant d'affections de longue durée. Un dispositif dit 100% santé particulièrement inégalitaire et onéreux : en réalité un transfert vers l'assurance complémentaire de la couverture santé.

Et pourtant, avec un P.I.B. en perpétuelle croissance, ce ne sont pas les moyens qui manquent.

Alors les retraité·es ne se laissent pas faire. Celles et ceux qui étaient syndiqué·es lors de leur vie active restent syndiqué·es à la retraite. Ils et elles s'organisent pour ne pas subir ni s'isoler et ensemble ils et elles militent pour une sécurité sociale intégrale. Pour cela ils et elles exigent le retrait des 3 projets de décrets sur les franchises médicales. Ils et elles exigent un projet de loi grand âge sérieux.

Ils et elles étaient dans l'action le 8 mars pour les droits des femmes et le 26 mars 2024 pour cultiver la solidarité.

Pierre LAVOISIER SNR

Non, non, non, à la retraite, le syndicalisme n'est pas mort, car il milite encore !

Plus sérieusement (quoique), la continuité syndicale c'est quoi ?

Du temps pour enfin militer comme vous aviez toujours rêvé de le faire !

Des participations aux luttes pour la paix, la justice sociale, contre le racisme qui est un facteur de division et un moyen d'abaisser les droits sociaux de tous et toutes au même titre que le sexisme.

Toujours revendiquer

Des revendications en articulation avec celles des collègues encore en activité.

Des revendications à défendre : augmentation des pensions, des services publics de proximité,



Des occasions de se rencontrer avec des collègues de notre secteur d'activité et des camarades des secteurs multipro, d'échanger sur le présent et le futur, sans oublier le passé, des combats qui nous ont réuni-es et qui continueront à nous rassembler pour une plus grande justice sociale.

De l'action syndicale pour aider les actifs et actives submergé-es par leur travail et la multiplicité des instances où la CGT doit être présente, pour défendre le service public Éducation nationale car nous sommes toujours soucieux et soucieuses de l'avenir des jeunes.

Bref, de la convivialité, du collectif, des valeurs, de la réflexion, des objectifs, des combats, des manifs, des rires, et même parfois des engueulades qui nous revivifient et nous gardent jeunes même si on l'est plus longtemps que les autres !

Comment faire ?

Contactez votre SDEN et son référent ou sa référente retraité-e.

Jean Claude SALM

Le message de Manouchian

Écoutons le message que nous laisse Manouchian dans sa belle lettre à Mélinée. «*Bonheur à ceux qui vont survivre..... Je meurs sans haine pour le peuple allemand le peuple français et tous les combattants de la liberté sauront honorer notre mémoire dignement*». 80 ans après, le pouvoir le fait entrer au Panthéon, évoque son combat pour la France, pointe du doigt les idées de l'extrême droite... après avoir fait voter la loi sur l'immigration grâce aux voix du RN !

Honorer dignement la mémoire de Manouchian c'est rester debout dans la lutte pour la liberté et la fraternité

entre tous les peuples. Retraité-es, nous avons profité de cette paix, certes relative vu les conflits coloniaux. Notre génération a combattu le racisme et enseigné aux jeunes la richesse de la diversité culturelle.

Aujourd'hui nous voyons la paix menacée et la montée de l'extrême droite partout, comme si l'histoire avait été effacée. À la retraite, restons dignes de Manouchian, continuons à nous battre avec la CGT pour un autre monde avec les jeunes et les moins jeunes.

Janine EMEYRIAT

P.S.C. nouveauté pour les retraité·es

Les accords P.S.C. (Protection sociale complémentaire) signé par la CGT dans la Fonction publique puis dans l'Éducation nationale prévoient, comme dans le privé, la mise en place d'une mutuelle à adhésion obligatoire pour toutes les agent·es d'un ministère à partir de 2026, dont la cotisation est en partie prise en charge par l'employeur

Un accord de groupe

Grâce à la mobilisation de la CGT, les retraité·es ont été intégré·es dans l'accord ! Les retraité·es pourront adhérer à l'offre de la mutuelle avec un tarif plafonné. Si le ministère ne finance pas directement les cotisations des retraité·es, le mécanisme global calcule la cotisation maximale des retraité·es sur une cotisation de référence qui intègre l'ensemble de la population. Or statistiquement les retraité·es consomment plus de soins que les actif·ves et leur adhésion renchérit mécaniquement la cotisation de référence.

Autrement dit l'adhésion des retraité·es sera indirectement financée en partie par les cotisations de l'employeur et des actif·ves : c'est un bel exemple de solidarité intergénérationnelle. Attention cependant les retraité·es ont un an seulement pour rejoindre la future mutuelle après l'entrée en vigueur du contrat. Il ne faudra pas laisser passer la fenêtre !

L'accord interministériel prévoit un plafond de cotisation de 175%. (Exemple : si la cotisation d'équilibre est de 80€, la cotisation ne pourra pas excéder 140€). Pour les retraité·es, la CGT a obtenu que le montant des

cotisations prévu se calcule par paliers liés à la date de départ à la retraite avec une progressivité avant 75 ans où le taux de 175% s'applique. Au début le ministère voulait que l'ensemble des retraité·es soit à 175%.



Un fonds d'aide des retraité·es est également prévu dans l'accord pour alléger la cotisation des retraité·es dont les pensions sont les plus faibles. La cotisation au fonds d'aide additionnel aux retraité·es était initialement de 0,5% et a pu être portée à 2% pour les personnes actives et 3% pour les retraité·es.

À titre d'exemple, si la cotisation d'équilibre est de 70 euros la cotisation pour ce fonds passe à 3,67 euros pour un·e retraité·e au plafond (175% de la cotisation d'équilibre).

Les retraité·es pourront adhérer au contrat collectif complémentaire de prévoyance : cotisation volontaire pour la prestation décès et la prestation perte d'autonomie comme beaucoup de retraité·es le faisaient avec leurs mutuelles actuelles.

Alain BARIAUD SNR

La retraite : une vie nouvelle

Vie nouvelle : ce n'est plus «l'antichambre de la mort» mais du temps gagné pour les loisirs et consacré aux autres, du temps gagné par les luttes, qui se poursuivent avec les retraité·es que la CGT organise dans l'Union Confédérale des Retraité·es depuis 1969, du temps volé par la réforme que nous combattons encore.

Vie nouvelle : c'est une autre façon de militer au plan local avec les camarades d'autres secteurs : sur les marchés, en manif, pour les pensions, les transports, centres de santé, aides à domicile etc. avec les USR .

Vie Nouvelle : c'est le titre du journal des retraité·es dont on ne peut se passer, comme on ne peut se passer de la CGT, y compris à la retraite.

Janine EMEYRIAT